action magazine

Aureilhan | Bias | Mimizan | Pontenx-les-Forges | Saint-Paul-en-Born

n°7 | automne | 2010
Trimestriel de la communauté de communes de Mimizan

Cultivez un mode de vie

+ abordable
+ convivial
+ écolo
à MIMIZAN PLAGE

Dossier spécial 10 pages

Mimizan, habitez autrement

Sommaire

Édito 3

Dossier spécial 10 pages **4 à 13**

Mimizan, habitez autrement

Construire l'habitat du futur en pin des Landes	4
Trois questions à Christian Plantier	5
La dimension sociale et humaine	6 et 7
Expériences réussies	8 et 9
La vision de l'architecte	10 et 11
Télétravail	12 et 13

zoom sur ... **14 à 16**

L'Opah : amélioration de l'habitat	14
Etude touristique	15
Une rentrée ryhtmée à l'école de musique	16

Vie du territoire **17 à 19**

À la découverte d'Aureilhan	17 à 19

Action magazine est édité par la communauté de communes de Mimizan, 3, avenue de la gare - 40200 Mimizan - Tél. : 05 58 09 44 55 - www.cc-mimizan.fr

Responsable de la publication : Christian Plantier - Conception : pardi ! création - Rédaction : Elodie Dulaurans - Axel Franck

Imprimé par Sud Ouest Services en 9500 exemplaires sur papier PEFC avec encres végétales.

Crédits Photos : CCM, OIT, Istock photo, droits réservés.

Dépôt légal à parution - édition du 3e trimestre 2010.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN

Édito

L'attractivité de notre territoire est pour nous une priorité. Le logement et, un logement accessible, en est une composante forte. Notre problématique locale est connue : un territoire balnéaire et nature particulièrement convoités, une offre foncière insuffisante et dont le prix a doublé en quelques années, une prévision d'augmentation forte de la population.
Il était donc indispensable d'organiser ces données pour que des solutions économiques, sociales et environnementales émergent plutôt que de les subir. Il en va de notre capacité à satisfaire la demande de ses habitants présents et futurs.
Depuis plus d'un an, notre Communauté de communes s'est penchée sur les nouveaux modes d'habitat de demain. Notre volonté de départ consistait à associer nos exigences environnementales et le désir de créer un mieux vivre ensemble.
Rapidement, nous avons adopté l'option du co-habitat à l'image de la Suisse, de la Belgique ou du Québec, car Il nous est apparu clairement que de nombreux habitants de notre région, mais aussi de la France entière, sont aujourd'hui à la recherche d'une manière d'habiter plus contemporaine, plus saine et plus humaine. Le pari était osé, car nous sommes la première collectivité territoriale à initier un tel projet, même si des expériences similaires ont été initiées avec succès en milieu urbain, par une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, de sociologues, de juristes et d'économistes, que nous avons à notre tour sollicités pour nous accompagner dans notre démarche. C'est une excellente illustration du type de collaboration pouvant être menée entre les universités, leurs laboratoires et une collectivité locale.
Vous aurez l'occasion de faire connaissance avec ces experts dans ce numéro qui leur consacre plusieurs pages.

Dans le détail, nous avons souhaité que le co-habitat puisse se conjuguer avec l'écoconstruction bois, ces deux concepts répondant parfaitement à nos aspirations. Le co-habitat parce que c'est la garantie d'une vie plus solidaire et moins dispendieuse, qui rompt avec les valeurs d'une société exclusivement individualiste. L'écoconstruction parce que l'utilisation du bois s'impose par sa rapidité, son évolutivité, son confort, son esthétique et son coût environnemental. Il ne faut pas oublier non plus que la filière bois est un pilier de notre économie et que nous souhaitons tous non seulement qu'elle le reste mais aussi qu'elle se développe. En cela, le projet renforce notre identité pin des Landes.

Quant à la méthode, elle est elle aussi innovante puisque les co-habitants travaillent ensemble en amont à la conception de leur futur logement. Introduire de la concertation et de la participation dans un projet d'habitat collectif, cela aussi est innovant !
Ensuite, cette invitation à habiter autrement, est aussi une invitation à travailler, à s'organiser autrement. C'est tout un mode de vie qui en découle. Voilà un beau défi qui correspond bien à l'esprit de la Communauté de communes : offrir à nos concitoyens la qualité de vie la plus agréable possible.
La commune d'Aureilhan à laquelle nous consacrons, après Saint-Paul en Born et Pontenx-les-Forges, les pages «Vie du territoire», participe parfaitement à cet objectif. Troisième ville du territoire intercommunal, ce n'est pas uniquement le lac connu de tous. Aureilhan, c'est aussi des équipements publics et un patrimoine à découvrir absolument.
Pour finir, ce numéro très axé sur notre cadre de vie, présente l'opération programmée d'amélioration de l'habitat qui va permettre à notre collectivité dès 2011 d'accompagner la rénovation de logements vieillissants, insalubres ou mal isolés, souvent auprès de populations qui connaissent des difficultés, financières ou liées aux handicaps de l'âge. La solidarité au quotidien, cela aussi, c'est notre rôle !

Christian Plantier,
président de la communauté
de communes de Mimizan

1er

Habitez autrement, c'est le premier projet de co-habitat soutenu par une collectivité dans les Landes.

Dossier : habitez autrement

Construire l'habitat du futur en pin des Landes

La Communauté de communes de Mimizan (CCM) poursuit son action en faveur de la construction bois et de l'urbanisme durable. Elle a initié un programme autour d'un concept original et novateur : la création d'un d'habitat collectif en pin maritime et porteur d'une nouvelle conception du vivre-ensemble.

Depuis avril, elle est passée à une phase active : l'aventure du co-habitat est lancée .

L'habitat écologique est dans l'air du temps car il constitue l'un des meilleurs moyens de participer activement à la préservation de l'environnement grâce aux économies d'énergies et au stockage du carbone dans le bois. Un groupe d'architectes, d'ingénieurs, de sociologues et d'experts de l'économie sociale a travaillé sur une façon de concilier en 2009, sous l'égide du pôle de compétitivités Xylofutur, les enjeux écologiques et du logement. Une phase opérationnelle de cette « invitation à habiter autrement » est lancée depuis le mois d'avril, avec comme premier objectif de constituer un groupe de co-habitants qui vont définir ensemble leur futur logement, dont l'implantation est pressentie à Mimizan-Plage. En contrepartie de la cession du terrain à un prix inférieur à celui du marché, la CCM a fixé des 'incontournables' pour la réalisation de ce projet : une clause de non-spéculation, une construction bois en pin maritime, une mixité inter-générationnelle, sociale et géographique, une propriété collective qui prendrait le forme juridique d'une société civile immobilière par attribution. La CCM soutient de façon très volontaire cette première expérience de co-habitat en mettant à disposition des candidats volontaires un groupe d'experts pour les aider à construire leur projet dans les meilleures conditions : Jacques Prades, directeur de recherche en sciences sociales, et de l'association C.E.R.I.S.E.S, Hubert-Alexandre Delanne, architecte, et Hugues Petit Etienne qui tout en poursuivant des études en urbanisme, sert de référent en ingénierie bois avec le programme Innovapin 2010 lancé par le pôle de compétitivité Xylofutur.

Dossier spécial
Habitez autrement

Amélioration de l'habitat

Trois questions à...
Christian Plantier, président de la Communauté de Communes de Mimizan.

Le projet de co-habitat soutenu par la CCM présente de nombreux avantages. Revue de détails avec son Président.

Quels sont les avantages du projet de co-habitat que soutient la CCM ?

C'est en premier lieu une occasion pour les foyers aux revenus modestes, d'acquérir un logement accessible dans un contexte de station balnéaire où les prix sont dissuasifs. Ceci grâce à l'effort consentit sur le prix du foncier et au gain dans la construction des bâtiments que réaliseront les futurs co-habitants, en mutualisant le plus possible de services au sein d'un espace collectif. Si chacun conserve un espace privatif, ils déterminent ensembles au sein d'une charte tout ce qu'ils voudront mettre en commun : une salle pour des activités diverses, une chambre ou un studio d'amis, un jardin d'ornement ou un potager. C'est une nouvelle manière de vivre-ensemble que l'on retrouve au cœur de ce projet, une véritable invitation à habiter autrement. Que l'on a souhaité plus solidaire en favorisant la mixité sociale et inter-générationnelle, mais aussi plus conviviale et participative tout en respectant la vie privée de chacun. C'est pour moi une réponse humainement responsable aux problèmes de logement et au malaise de notre société, une forme de partage au sein d'une propriété collective qui a plus de valeur que l'égoïsme ou le chacun pour soi que l'on peut trouver par ailleurs.

Quels sont les autres enjeux d'un tel projet ?

En plus de cette dimension sociale, en choisissant d'utiliser le pin des Landes comme principal matériau pour la construction des futurs bâtiments, on encourage le développement de la filière bois sur le territoire. Avec le souci de faire de l'éco-construction un débouché économique pérenne, et pour ambition de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises qui créeront des emplois. La mise en œuvre des normes de haute qualité environnementale (HQE), l'utilisation du pin maritime et des énergies renouvelables, répondent aussi à des enjeux de développement durable. Ce projet de co-habitat participera activement à la préservation de notre planète grâce aux économies d'énergie réalisées et au stockage de carbone dans le bois utilisé. La préoccupation environnementale rejoint des objectifs sociaux et économiques.

Offre-t-il d'autres perspectives ?

Oui, et c'est la raison pour laquelle ce projet de co-habitat est soutenu par l'Association française du télétravail et des télé-activités. On peut très bien imaginer que les futurs co-habitants décident de créer un espace commun dédié à des activités professionnelles, notamment dans le secteur des services aux personnes ou aux entreprises et réaliser leur travail depuis chez-elles. C'est une nouvelle manière de penser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle grâce aux possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Tout en envisageant d'habiter autrement, on peut aussi prévoir de travailler différemment. Enfin, ce projet est aussi voué à devenir une référence pour d'autres collectivités territoriales.

Six bonnes raisons d'opter pour le co-habitat à Mimizan

1. Le co-habitat favorise l'accès à la propriété car il est moins cher et évite la spéculation
2. Le co-habitat est un voisinage choisi et non pas subi, cela favorise la convivialité
3. Le co-habitat encourage la solidarité et le partage, il favorise la mixité sociale et générationnelle
4. les co-habitants disposent d'un accompagnement qui leur permet de façonner un bâti à leur image
5. les co-habitants s'impliquent dans la lutte contre le réchauffement climatique en utilisant le pin des Landes et des procédés plus respectueux de l'environnement.
6. le co-habitat participe au développement de la filière bois et à la création d'activités telles que le télétravail.

La dimension sociale et humaine

De la constitution du groupe à l'élaboration de la charte

Rencontre avec Jacques Prades, directeur du Master nouvelle économie sociale de l'Université de Toulouse 2 Le Mirail et du Centre européen de ressources sur les initiatives solidaires et les entreprises sociales (Cerises).

Cerises est un centre de recherche en économie sociale associé à l'Université qui vise à favoriser la recherche en économie sociale et à soutenir les initiatives novatrices, mais encore désordonnées, de l'économie sociale et l'économie solidaire. Ces initiatives connaissent un regain en France et en Europe depuis une dizaine d'années. « Nous avons été contacté par la CCM à l'issue des travaux de recherche sur l'habitat groupé en pin des Landes qu'elle avait menés principalement autour d'architectes et d'ingénieurs, quand elle a souhaité passer à une phase active, et lancer un projet de co-habitat, confie Jacques Prades. Le co-habitat est un système de propriété collective et coopératif que je connais bien. D'une part, j'avais participé à un voyage d'étude au Québec pour le compte de la commune de Vaulx-en-Velin et, de ce fait, chargé d'introduire les 1ères journées d'Habicoop à Lyon. D'autre part, Cerises a travaillé sur toutes les expériences de co-habitat en France depuis les années 1960 en cherchant à identifier les raisons de leurs échecs ». À partir de cette double entrée, Jacques Prades en a tiré des leçons pour voir comment on pourrait à travers le développement du co-habitat, tenter de résoudre les problématiques actuelles du logement, tant individuel que collectif. Et avec Cerises, il s'est alors lancé dans l'accompagnement de personnes désireuses de faire aboutir un projet de co-habitat et a acquis un savoir-faire dans ce domaine. « Au départ, nous avions simplement l'intention de faire l'analyse des groupes sociaux, mais nous avons été reconnus pour cette expertise dans le domaine du co-habitat ! » explique-t-il.

Des informations pertinentes pour aider les futurs co-habitants.

L'idée principale du logement coopératif tient en une idée simple : ce sont les habitants qui se prennent en charge eux-mêmes pour décider ensemble du lieu où ils vont habiter. Ils s'affranchissent ainsi des modèles types de logements conçus directement par des architectes et des promoteurs. C'est au sein d'un groupe constitué de volontaires qu'ils vont décider de la répartition des espaces privatifs, de l'esthétique du lieu, de l'architecture, de la forme juridique de la propriété ou encore du mode de financement. « Dans le cadre du projet soutenu par la CCM, l'idée est qu'on accompagne des habitants, on les aide à se prendre en charge. La finalité est la même. Mais on a mis en place un accompagnement pour offrir aux futurs co-habitants tous les éléments qui leur permettront de décider, des informations pertinentes pour les aider. C'est un peu ce, qu'au Québec, on appelle « les groupes de ressources techniques », les GRT. Mais c'est toujours aux habitants qu'il revient de définir leur priorité ». C'est ce qui constitue la nouveauté de ce projet à Mimizan : une collectivité territoriale s'est engagée à soutenir un groupe de 10 foyers environ.

Rédiger une charte.

« C'est un tel groupe que l'on essaie de constituer au fur et à mesure des réunions bimensuelles que nous encadrons, précise Jacques Prades.
Notre intervention s'attache à mener à bien une première étape qui conduira à la constitution définitive du groupe de co-habitants au travers de la rédaction d'une charte où ils déterminent leur projet commun, définissent quels sont les éléments retenus : jardin collectif, salle de gym ou de bricolage, studio d'amis, favoriser les énergies renouvelables… Cela débouche sur une répartition des espaces partagés et des parties privatives au sein du bâti avec une ouverture nécessaire sur l'extérieur et sur l'ébauche d'un cahier des charges pour sa réalisation. Il s'agit dans ces réunions d'avoir une posture de maïeutique, c'est-à-dire d'écoute, pour faciliter les choix qu'ils vont faire. On fait des propositions, on encadre la réflexion des candidats au co-habitat plutôt que de les mettre devant du « prêt à habiter ». On suit une méthode définie suite à l'observation d'autres expériences, on utilise des informations pertinentes comme par exemple les éléments constitutifs de précédentes chartes de co-habitats, mais c'est toujours à eux de déterminer quelles sont leurs priorités ». Cerises travaille aussi sur l'aspect collectif en favorisant l'avancée d'un consensus entre les futurs co-habitants pour que la charte et les futurs bâtiments soient l'exact reflet d'un projet commun. Et pour les parties privatives chacun d'entre eux fera ses choix et aménagera l'espace qui lui est dévolu, avec toujours le conseil du groupe de soutien.
Cette problématique est connue par Cerises parce qu'elle est identique, dans sa philosophie, à ce que ce centre de recherche a l'habitude de faire pour la constitution d'une crèche parentale, d'un café coopératif ou d'un auto-partage… En bref, ce que nous appelons les initiatives solidaires et les entreprises sociales.

Dossier spécial
Habitez autrement

Ça vous tente ? Rejoignez l'aventure !

Vous souhaitez acquérir un logement à Mimizan-Plage 30 % moins cher que le prix du marché, créer un projet de construction bois en pin des Landes selon vos désirs, et avec des personnes qui partagent vos envies, tout en bénéficiant de l'accompagnement d'une équipe d'expert… Vous pouvez assister aux prochaines réunions d'informations qui se tiendront à la salle de réunion de la CCM à 18h30.

Les vendredis
- **22 octobre**
- **5 & 19 novembre**
- **3 & 17 décembre 2010**

UNE INVITATION à habiter autrement

Témoignages

Marie 73 ans,
landaise de souche,
attachée à Mimizan où elle passait ses étés.

« Une discussion avec des amis il y a déjà 25 ans,nous avait amené à effleurer un projet d'habitat regroupé, où sans empiéter sur nos vies privées, nous souhaitions être solidaires et mettre des services en commun. C'est pourquoi ce projet de co-habitat m'a séduit immédiatement avec son idée de partage, tout en respectant la vie de chacun. De plus, on arrive par ce biais à une construction moins chère, plus écologique, utilisant le pin maritime et adaptée aux enjeux environnementaux. Il y a aussi cette mixité générationnelle et l'intérêt pour une personne âgée comme moi d'avoir comme voisins des familles avec des enfants.
Que demander de plus ? »

Serge, 48 ans,
48 ans, célibataire, artisan menuisier, arrive tout juste de l'Allier.

« Lorsque j'ai eu connaissance du projet en écoutant la radio c'est d'abord son coût qui a retenu mon attention. Avec des revenus plutôt modestes, il me serait impossible d'acquérir une maison au prix du marché. Intégrer le groupe des futurs co-habitants était aussi pour moi l'occasion rêvée de rencontrer des landais et de m'intégrer rapidement.
Privilégier l'utilisation du bois et la perspective de faire travailler des architectes et des artisans avec une essence locale m'ont aussi beaucoup plu. Enfin, disposer de parties communes, comme une chambre d'amis, me permettrait d'inviter ma fille lorsqu'elle me rendra visite. »

Lucille 39 ans,
Lucille, Eric, travaillent dans le secteur culturel et vivent à Mimizan depuis 4 ans avec leurs deux jumelles, Flore et Zélie

« Notre famille avait l'intention de faire construire en utilisant le bois. C'est la première chose qui a retenu notre attention dans ce projet de co-habitat. Ensuite, la perspective de le concevoir avec d'autres personnes, comme une aventure humaine, nous a séduit. Son implantation sur un terrain à Mimizan-plage a conforté notre adhésion au projet. Enfin, on aura une toute autre expérience du voisinage et on pourra nouer des rapports plus proches et constructifs que ceux que l'on a connus jusqu'à présent. »

Témoignages

« Gérer son espace de vie pour le partager »

Deux femmes témoignent de leur expérience du co-habitat. Noëlle Prinz appartient au groupe des pionniers de Duméril à Paris, 7 foyers qui y ont réhabilité un immeuble au début des années 1980. Juliette Tiberghien représente la 2ème génération, ses parents ont fait construire leur logement avec 9 autres familles à la même époque, la maison du Val à Meudon, où elle a grandi en partageant son quotidien avec un vingtaine d'autres enfants.

Noëlle Prinz fait partie des premiers co-habitants qui se sont installés dans un immeuble réhabilité, devenu habitat Duméril à Paris, dans les années 1980. « Ce sont nos idées qui nous ont réunis autour de ce projet, confie-t-elle. Certains d'entre-nous étaient actifs dans le milieu associatif, ou militaient dans le prolongement du mouvement de l'autogestion, avec des idées politiques plutôt à gauche. On avait des situations sociales et familiales identiques et le désir de vivre autrement. On habitait alors dans des logements traditionnels et on a décidé de mettre en adéquation nos idées avec la pratique ». Au départ c'est un noyau de trois familles qui se constitue pour porter ce projet, vite rejoint par d'autres, en s'apercevant qu'en mutualisant des surfaces plus importantes, le prix de revient du foncier baissait. « À partir du moment où l'on essaie de vivre autrement on rentre très vite dans les questions d'espace, son aménagement, la manière dont on va le répartir et en régler les usages, poursuit-elle. Et l'on se trouve aussi confronté à la gestion de tous les aspects du projet de co-habitat et de son fonctionnement : le financement, le choix d'une structure juridique, le dépôt d'un permis de construire… Heureusement que l'on pouvait compter sur des compétences au sein de notre groupe, en architecture, en droit et aussi en finance. Ce dernier point n'est pas négligeable car on tenait à ce que, indépendamment des revenus de chacun, nous ayons tous les mêmes conditions de crédit. L'un d'entre nous est parti les négocier auprès des banques. On a essuyé beaucoup de refus de vendeurs pour l'acquisition de terrains qui ne nous ne prenaient pas au sérieux, et manqué ainsi beaucoup d'opportunités, jusqu'à que nous nous soyons regroupés au sein du même établissement bancaire, avec des conditions claires de financement ».

Une expérience positive.

Juliette Tiberghien « qui appartient à la seconde génération » évoque ses souvenirs d'enfance. Le projet construit par ses parents et 9 autres familles, a vu le jour en 1976, pour aboutir à la réalisation d'un immeuble en 1980, baptisé la maison du Val à Meudon en région parisienne. « Les fondateurs de ce co-habitat étaient des gens du même âge, tous actifs, avec le même niveau de vie, plutôt aisé, et partageaient des idées politiques plutôt progressistes », se souvient-elle. « Leur projet était de se réunir pour vivre ensembles. Il y avait eu, peu avant,

une expérience réussie de co-habitat dans la ville de Meudon et parmi les résidents certains étaient des amis. Ce qui a suscité encore plus l'intérêt de ses parents et de l'ensemble du groupe pour trouver un terrain et l'architecte qui allait concevoir leur projet. Une fois construit, c'est la volonté de réussir à s'entendre, pour faire fonctionner l'immeuble sur un modèle très différent d'un syndicat de co-propriétaires, qui leur a permis de renforcer leurs affinités et amitiés : « on partait aussi ensembles en vacances se souvient-elle. On a aménagé en 1980, une famille avec 4 enfants et nous avions une porte commune avec nos voisins immédiats, qui avaient aussi des enfants de nôtre âge, pour partager une salle de bain et des sanitaires. Et si nous étions toujours les uns chez les autres, nous avons été élevés différemment, chaque famille conservait ses impératifs et son mode de vie singulier ». Cela reste « une expérience très positive » pour Juliette Tiberghien, une réussite qui s'est confirmée au fur et à mesure des années « une véritable solidarité entre

les personnes s'est développée et ce qui est très agréable aujourd'hui c'est qu'il y a toujours une présence à vos côtés ». Pour elle l'expérience du co-habitat se poursuit : après avoir fait sa vie ailleurs, Juliette est revenue suite à son divorce s'installer auprès de ses parents à la maison du Val avec ses enfants. Elle a réintégré ces lieux et a installé dans les locaux communs un atelier de poterie et céramiques, « une activité annexe et une véritable passion et qui fut acceptée par tous ». Depuis 30 ans il n'y a pas eu de difficulté pour intégrer de nouveaux co-habitants et cela s'est même présenté relativement tôt : « il y a eu une famille qui n'est pas resté longtemps. On a toujours trouvé des personnes, pas toujours bien informées de ce mode de vie, mais qui l'ont trouvé génial ». Une pérennité que l'on doit à ceux qui sont au cœur de cette expérience, ce que souligne également Noëlle Prinz : « dans la transmission ceux qui portent l'histoire du lieu ont un rôle essentiel pour intégrer ceux qui arrivent après ». La forme juridique de la Société civile immobilière par attribution qui détermine la répartition entre les parties privées et collectives permet aussi un contrôle collectif sur les entrées, « il faut être coopté par ceux qui restent précise Noëlle. Depuis les années 1980, la vie a fait son chemin à Duméril et nous ne sommes plus que trois parmi les pionniers. Le système de cooptation joue le rôle d'un garde-fou pour ne pas se retrouver avec des personnes qui ne partageraient pas le même état d'esprit. Il n'est pas possible de tout prévoir, comme la spéculation immobilière et la très grande plus-value des biens depuis 30 ans. Des gens se présentent et s'ils veulent adopter notre cadre de vie il doivent en accepter les règles ».

Des lieux très vivants

Au Val comme à Duméril, les parties communes sont assez importantes pour permettre d'avoir des activités qui dépassent le cadre de la vie familiale. Ce sont des expositions ou des animations selon les intérêts de chacun, « des événements qui sont organisés pour les résidents et leurs amis qui font vivre la maison, explique Juliette Tiberghien. Il y a des salles communes pour des activités de yoga ou de taï-chi, des ateliers de peinture, mon activité de loisir autour de la céramique, il y a aussi des groupes de musiciens qui viennent répéter durant la journée. On a invité un peintre pour faire une exposition, une connaissance pour un concert de musique baroque, ces petites manifestations qui restent bon enfant, contribuent à animer l'immeuble et c'est même cela qui en fait toute la valeur comme l'identité de la maison du Val ». Aujourd'hui il y a 11 familles soit une trentaine de personnes qui y vivent, une avec deux jeunes enfants et une autre avec des adolescents, et surtout il y a de nombreux petits-enfants qui viennent voir leurs grands-parents les dimanches. Noëlle Prinz insiste aussi sur le rôle essentiel que tient le jardin de 500 m2 un espace commun et très agréable essentiel au milieu d'immeubles collectifs et de résidences classiques « où les espaces communs sont plutôt confisqués ». Là aussi, au bout de trente ans les enfants ont grandi et sont devenus adultes, « et nos petits-enfants viennent nous voir ». Et il y a aussi un renouvellement des générations avec de nouveaux co-habitants : « le dernier couple s'est installé il y a 5 ans et ils ont maintenant un enfant. Cette vie en commun n'est pas toujours rose, et au départ on n'avait pas toujours bien su mesurer toutes les évolutions de notre co-habitation. On a fait face à quelques difficultés, mais au fond cette façon de vivre ensemble est tellement intéressante et enrichissante que cela valait le coût de prendre quelques risques » conclue Noëlle Prinz.

Duméril,

à Paris, un projet de réhabilitation d'un immeuble de 950 m², avec un jardin collectif de 500 m² pour une surface totale construite de 800 m², un espace constitué d'un lot acquis par les co-habitants au sein d'une copropriété. Les locaux communs occupent 60 m² tandis que les logements privatifs, au nombre de 7, dont deux ateliers, ont une surface variant de 90 à 160 m². 7 familles s'y étaient installées soit 22 personnes, 14 adultes et 8 enfants.

Maison du Val à Meudon,

date de 1980, projet initié par quelques familles au milieu des années 1970. 10 logements, 42 personnes, 17 adultes et 25 enfants. Petit collectif en région parisienne, construction neuve de 1 300 m², répartis en 300 m² de locaux communs et 1 000 m² de logements privatifs dont les surfaces varient de 25 m² à 160 m², avec un jardin collectif de 600 m². Structure juridique : SCI par attribution.

Bois, architecture et environnement

Un architecte au service d'un projet collectif

Pour aider les candidats au co-habitat à esquisser leur future résidence et les guider dans leur recherche du meilleur équilibre dans la répartition entre espaces privés et ceux mis en commun, un architecte les accompagne. L'utilisation du bois dans les futurs bâtiment présente aussi des avantages : c'est un matériau qui permet toutes les audaces et qui respecte l'environnement.

Au cours de ses études d'architecte, Hubert-Alexandre Delanne a consacré une année à l'obtention d'un DESS 'Concevoir et réaliser avec le bois'. Une formation qui rassemblait des architectes et des ingénieurs de tous horizons et dont le but principal était d'acquérir les connaissances indispensables pour une mise en œuvre adaptée du matériau bois dans la construction. Coutumier de la ville de Mimizan depuis déjà plusieurs années, son stage d'étude lui a donné l'occasion d'intégrer temporairement la CCM avec comme mission d'établir un état de la construction bois sur son territoire et dans les Landes. Et où, diplôme en poche, il s'est installé au sein d'une agence à la faveur de la réalisation d'un projet d'habitat, dont les façades rappellent les maisons de maître landaises. « L'habitat intermédiaire, explique Hubert-Alexandre Delanne, réclame un travail architectural qui cherche à concilier les avantages du collectif et de l'individuel et qui présente des similitudes avec la répartition entre espace mis en commun et espace privé que peuvent se fixer les candidats au co-habitat. Si l'un des objectifs est de regrouper le bâti pour optimiser les coûts, il s'agit également de préserver l'intimité des habitants afin d'être chez soi parmi les autres. L'habitat intermédiaire se développe à la faveur de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) qui a donné naissance au plan local d'urbanisme (PLU) et à des orientations nouvelles en terme d'urbanisme visant à éviter l'étalement des villes et à obtenir une meilleure occupation de l'espace ».

Bon pour l'environnement

La Fédération nationale du bois, l'Etat et les professionnels se sont engagés à faire progresser la part du bois dans la construction en raison des qualités environnementales de ce matériau. L'objectif est de la faire passer de 10 à 12,5 % d'ici 2010, ce qui correspond à 4 millions de m^3 de bois en plus, soit autant de tonnes de CO^2 stockées pour des durées très longues. Son usage permet d'éviter l'émission de 3 millions de m^3 supplémentaires en substituant le bois à des matériaux (acier ou béton) dont la fabrication consomme plus d'énergies. On arrive ainsi à économiser chaque année 7 millions de tonnes de CO^2 ce qui correspond à 1/7ème des engagements pris par la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le réchauffement climatique. Soit l'équivalent des rejets de CO^2 émis en une année par 1,5 millions d'automobiles, sur la base de véhicules effectuant 20 000 km par an.

Le bois dans la construction

À la fois souple et robuste, le bois permet toutes les audaces architecturales. Comme des constructions aux formes fluides et surprenantes, courbes par exemple. De nombreuses maisons qui utilisent ce matériau présentent des lignes contemporaines originales, très loin de la représentation traditionnelle du chalet en bois. Il se marie aussi très bien avec le verre, l'acier ou la pierre, pour des constructions plus design ou des bâtiments à usage collectif. Le bois s'adapte à tous les styles, toutes les formes. Il peut se rendre invisible ou habiller élégamment une maison traditionnelle.
Pour mieux connaître le bois et revenir sur les idées reçues : **www.bois.com**, un site édité par le Comité national pour le développement du bois ou avec le référentiel de la construction disponible à la CCM.

Assurer la cohérence spatiale du projet

Hubert-Alexandre Delanne a suivi la première phase de 'Mimizan 1 : une invitation à habiter autrement'. Lorsque le président de la CCM, Christian Plantier, a souhaité passer à une phase plus opérationnelle et lancer le projet de co-habitat, il a rejoint le groupe d'experts qui encadrent les réunions des futurs co-habitants pour les aider à établir une charte et définir avec précision leurs souhaits en matière de bâti pour fournir les bases du programme architectural. « J'ai intégré ce groupe de soutien de façon plutôt inhabituelle dans ce type de projet, confie Hubert-Alexandre Delanne car l'architecte n'intervient généralement qu'à l'issue de cette première phase pour dessiner le projet. L'idée de faire participer un architecte en amont permet de proposer les choix les plus judicieux possible en raison du contexte géographique, de la cohérence économique et spatiale du projet, ainsi des solutions techniques à privilégier comme l'utilisation du pin maritime par exemple. La principale difficulté est de ne pas prendre position, de suggérer et d'être au service des futurs co-habitant pour les aider à définir au mieux leur projet et les solutions à privilégier. Contrairement au projet de logement classique, on ne cherche pas a posteriori les habitants du projet, mais bien le projet des habitants. De cette première phase on tirera une représentation générale du bâti, un plan de masse avec le tracé des différents espaces définis selon un équilibre entre espaces privés, ceux mis en commun et partagé, et la liaison avec l'espace public. Les espaces intermédiaires de transition sont également essentiels dans ce type d'habitat, parce qu'ils sont le lieu privilégié des échanges et de la construction du lien social. Ce type de projet architectural doit offrir des ouvertures vers l'extérieur mais en privilégiant l'intimité essentielle à chacun. En effet, l'attention portée aux espaces extérieurs prend autant d'importance que celle portée au logement en lui-même dans le sens où ils constituent à la fois un lien à la ville, au voisinage, à autrui, et sans lequel le repli sur soi devient aliénant.».

Le bois, de nombreux atouts

C'est dans une seconde phase qui fera appel plus largement aux compétences des ressources techniques (architecte, ingénieurs, thermiciens) que le projet prendra corps avec l'utilisation du bois et des énergies renouvelables. Le choix du pin maritime qui sera utilisé comme ressource locale présente des avantages au regard des impératifs du développement durable. Ainsi le bilan énergétique du projet sera faible, comme son impact sur l'environnement. La mise en œuvre du bois permet de réduire considérablement l'impact écologique, du fait de sa mise en œuvre très peu consommatrice d'énergie. De plus, les possibilités de préfabrication et de montage à sec qu'il offre, permettent de raccourcir la durée du chantier, et le rend d'autant plus soucieux de son environnement. Le bois a de nombreux atouts dont Hubert-Alexandre Delanne se fait volontiers l'avocat : « c'est aussi un matériau qui consomme moins d'énergie pour être fabriqué, et donc de CO2, que l'acier ou le béton par exemple, il a des propriétés thermiques, comme isolant, très performantes, et répond parfaitement aux objectifs des normes HQE. Ses qualités esthétiques garantissent une très bonne intégration au paysage de Mimizan plage. Le bois, dont l'aspect dégage chaleur et convivialité, offre une grande diversité de matières et de couleurs. C'est un atout si l'on considère la forte représentation symbolique du logement à travers laquelle chacun peut s'identifier de manière singulière. Ces caractéristiques permettent de favoriser une bonne appropriation du projet, et rendent les habitants plus enclins à intégrer ce type de construction en raison de l'image positive qu'elle renvoie à l'extérieur ». Enfin, on arrive aujourd'hui avec une mise en œuvre maitrisée du bois à des niveaux de prix équivalents à ceux de la maçonnerie. Résolument polyvalent, grâce à sa résistance, sa légèreté et ses qualités isolantes, le bois constitue, plus souvent qu'on ne le croit, l'élément structurel d'une maison (charpente, ossature), et ses diverses fonctions tant à l'intérieur (revêtement de sols, parement de murs et de plafonds) qu'à l'extérieur (structure, enveloppe, terrasse, clôtures) offre un potentiel d'utilisation multiple.

« Construits dans les années 1970-1980, certains bâtiments qui utilisaient beaucoup le bois ont mal vieilli sans doute en raison d'un manque de connaissance et de savoir-faire dans leur mise en œuvre. Si j'évoque ces expériences malheureuses, poursuit Hubert-Alexandre Delanne, c'est pour souligner qu'il existe de nombreux usages du bois dans la construction et que l'essentiel consiste à respecter les contraintes de mise en œuvre qu'il exige pour assurer la pérennité du projet. Le bois est un matériau très intéressant pour un architecte. Il existe aujourd'hui de plus en plus de formations qualifiantes pour acquérir les connaissances indispensables à son emploi». Et en retenant l'idée d'utiliser une essence locale, il sera fait appel dans la dernière phase à un tissu d'artisans et d'entreprises qui connaissent très bien le pin maritime et possèdent largement les compétences pour réaliser ce projet de co-habitat. C'est la qualité de la conception et le soin apporté à son exécution qui déterminent la longévité d'un ouvrage en bois et permettent de limiter son entretien.

Dossier spécial
Habitez autrement

Télétravail

Une nouvelle façon d'habiter et pourquoi pas de travailler ?

Entretien avec Philippe Planterose, président de l'Association française du télétravail et des télé-activités qui soutient le projet de co-habitat lancé par la CCM

Particulièrement développé dans de nombreux pays, le télétravail permet de mieux concilier vie privée et vie professionnelle en favorisant l'autonomie des salariés, d'éviter de nombreux déplacements entre sa résidence et son lieux de travail. Et dans cette perspective, c'est aussi une piste sérieuse pour réduire les émissions de C02 et favoriser le développement durable.

Pourquoi soutenez-vous ce projet de co-habitat ?

Suite à un contact avec la responsable du développement économique de la CCM nous avons souhaité soutenir ce projet de co-habitat parce qu'il existe des enjeux croisés entre le développement du télétravail et la nouvelle façon d'habiter qu'il promeut. L'idée principale qui les relie est celle d'amener le travail dans son lieu de résidence. Dans leur charte, les futurs résidents pourraient retenir l'idée d'un espace commun et celui-ci abriter une activité de co-working. Les futurs résidents deviendraient ainsi pourvoyeur de richesses potentielles pour le territoire, non seulement en s'y installant mais encore en travaillant depuis chez eux.

Dans quel contexte se développe le télétravail ?

Les activités de télétravail se développent dans les secteurs des services à la personne ou aux entreprises. À l'heure actuelle on assiste à un changement des équilibres entre l'organisation de sa vie au travail et sa vie privée, favorisé par l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Mais on vit encore largement dans une société post-industrielle où la logique qui prédomine est d'amener les gens vers les lieux où se situe l'emploi, généralement les grands centres urbains, en y développant les logements et en multipliant les infrastructures de transport. Au contraire, la révolution des technologies informatiques et les offres multiples d'accès à l'Internet à haut, ou très haut débit jusqu'à 1 Gb, permettent d'envisager toute autre perspective : celle de faire venir le travail là où l'on habite. A partir de là on peut très bien imaginer un mouvement inverse de celui que l'on connaît depuis l'époque industrielle : une reconquête des campagnes et du milieu rural. Et ceci, en construisant un nouvel équilibre en faveur du développement durable. Un regret de l'association est que le télétravail n'ai pas été retenu comme une piste par le Grenelle de l'environnement, tandis qu'en réduisant les transports quotidiens domicile-travail de millions de salariés, elle serait l'une des actions les plus significatives pour réduire les émissions de CO^2. Ce qu'ont déjà fait les pouvoirs publics dans d'autres pays, les Etats-Unis, le Canada, le Japon, les Pays Bas, la Grande Bretagne, l'Allemagne, etc...

Travailler depuis son domicile, comment est-ce possible ?

Au lieu de se déplacer pour aller à leur travail, depuis leur domicile, sur des parcours de plus en plus longs, les personnes peuvent avoir l'opportunité de travailler depuis chez elles. Cela concerne les activités aussi variées que le secrétariat, la comptabilité, le télémarketing, celles de consultant, d'ingénieur, voire de montage vidéo ou de réalisation d'imagerie en 3D. Au regard des chiffres ce n'est pas une utopie, et travailler autrement n'est pas non plus un rêve. Les emplois tertiaires et de bureau (en y intégrant ceux de la fonction publique) représentent plus de 60 % de l'ensemble de l'économie et d'ici à 2020 ce sont 70 % des personnes actives qui travailleront devant un ordinateur. Des postes qu'elles peuvent très bien occuper depuis chez elles.

On peut alors facilement concevoir quels seront les gains tant du point de vue de l'environnement, en limitant les transports et les infrastructures, que pour ces personnes. En diminuant le stress et la fatigue sur les trajets entre le domicile et le lieu de travail, en permettant de mieux répartir son temps de travail et celui consacré à sa vie privée, et en améliorant leurs performances grâce à un meilleur équilibre des deux. Des entreprises l'ont bien compris, comme par exemple Easy Care, qui recherche des salariés dans toute la France pour faire du home-sharing, leur envoyer du travail en fonction de leurs compétences, faire le pari de leur sérieux et leur autonomie en leur laissant choisir leurs horaires de travail, au lieu de les concentrer dans des call-centers.

Quelle est la situation du télétravail en France ?

Cela se présente dans un contexte où de nombreux efforts sont encore à réaliser en France. Le travail à domicile n'y concerne qu'à peine 10 % des cadres supérieurs et 1,5 % de la population active. Tandis qu'aux Etats-Unis on arrive à un taux proche du 1/3 et qu'aux Pays-Bas 35 % des actifs travaillent chez eux de 1 à 2 jours par semaine. C'est un domaine où nous sommes très en retard par rapport aux autres pays industrialisés, un retard que l'on partage avec l'Espagne et l'Italie. Il semble que cela soit propre aux pays latins, tandis que les pays du nord de l'Europe et les pays anglo-saxons sont en pointe dans ce domaine. Une explication avancée a trait à l'enseignement. Dans notre système éducatif, on n'accorde pas suffisamment d'autonomie aux enfants et le domaine participatif y est peu développé : les élèves font peu de devoirs en commun. On reste plus axé sur l'enseignement du contenu des matières que sur les principes pédagogiques qui favorisent l'autonomie. Cela se retrouve dans le domaine du travail. On reste dans un système du commandement qui laisse peu de place à l'initiative. En Allemagne et au Danemark, où de véritables révolutions ont eu lieu dans l'enseignement, le télétravail est particulièrement développé : 30 % des Danois sont des télétravailleurs. Si l'on observe les pays européens tout va de pair. Ainsi, sur les 10 premières économies européennes, la France se classe toujours dernière en ce qui concerne le télétravail, mais aussi la formation continue et l'autonomie laissée aux salariés. C'est bien en raison de ce retard significatif de la France en matière de télétravail que nous sommes soucieux d'apporter notre soutien à toutes les initiatives qui peuvent favoriser son développement. Le co-habitat en est une car on peut parier qu'en envisageant de se loger autrement on puisse aussi penser à une autre manière de travailler et tout en restant sur son lieu d'habitation.

Chiffres clés du télétravail en France

La France a environ 10 ans de retard en matière de développement du télétravail, en comparaison avec les principaux pays de l'OCDE. Dans les pays scandinaves et anglo-saxons notamment, il concerne déjà deux à trois fois plus de salariés. C'est dans le secteur de l'administration que ce retard apparaît le plus marqué. En 2007, la France comptait 8,4 % de télétravailleurs. À la même époque, la Finlande en dénombrait 32,4 %, les États-Unis 27,6 %, la Suède 26,8 %, et l'Allemagne 18,8 %. Dans les secteurs des services en technologies de l'information et de la communication et des services financiers, une entreprise sur deux pratique le télétravail pour au moins une partie de ses salariés. Près de la moitié des télétravailleurs à domicile sont ingénieurs ou cadres, et un tiers des professions intermédiaires. Les cadres et les professions intermédiaires travaillent à distance entre 25 % et 75 % de leur temps de travail, soit entre 1 et 4 jours par semaine. 90 % des télétravailleurs nomades (qui utilisent les TIC dans leurs déplacements, à la maison ou chez leurs clients) sont en CDI à temps plein. 57 % des télétravailleurs sont des hommes. Les entreprises dénombrant entre 10 et 19 salariés pratiquent deux fois moins le télétravail que les entreprises employant entre 20 et 249 salariés, et plus de quatre fois moins que les entreprises de plus de 250 salariés. Le temps complet pouvant poser des problèmes d'isolement du salarié, le maximum de productivité est généralement atteint avec un jour ou deux de télétravail par semaine.

Le télétravail pourrait concerner 40 à 50 % des emplois dans les dix ans à venir.

Source : Le développement du télétravail dans la société numérique de demain, Dares, novembre 2009

Actu Habitez autrement

Dans le cadre du projet de co-habitat, la communauté de communes de Mimizan participera au salon Vivons bois à Bordeaux du 5 au 8 novembre 2010.

Habitat

Des aides pour améliorer et réhabiliter vos logements.

Débutée mi-mars, l'étude préliminaire de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) arrive à son terme. Retour sur les grands principes.

Une OPAH est le fruit d'une volonté forte en matière de politique du logement. Une opération menée conjointement par deux collectivités locales, la CCM et celle du canton de Castets, l'Agence nationale de l'Habitat qui représente l'Etat et la Région Aquitaine, qui en sont les partenaires financiers. Elle s'attache à améliorer la qualité de l'habitat pour les résidents du territoire et permettra aux propriétaires occupants, sous condition de ressources, ainsi qu'aux propriétaires bailleurs, pour certains types de travaux, de bénéficier d'aides financières sous forme de subventions. Cette opération se déroule en deux phases. La première est une étude préliminaire, qui a débutée mi-mars, destinée à mesurer les besoins sur le territoire de la CCM. Elle s'achèvera courant décembre avec un peu de retard. Un glissement de calendrier rendu nécessaire suite à la mise en place d'une nouvelle réglementation de l'Etat qu'il a fallu intégrer dans cette démarche. A la fin de l'année, les partenaires contractualiseront les objectifs de l'OPAH et l'enveloppe budgétaire qui lui sera consacrée en signant une convention officialisant le départ de la phase opérationnelle pour une durée de 3 à 5 ans. Y seront associées la préfecture des Landes, l'Agence nationale de l'habitat et les deux collectivités qui ont souhaité lancer ce programme conjoint : la CCM et la communauté de communes du canton de Castets. Des réunions publiques d'information seront programmées en début d'année prochaine.

Un accompagnement pour les dossiers.

C'est le PACT Habitat et développement des Landes qui a été missionné suite à un appel d'offre pour animer cette opération. Une association très ancienne qui militait contre l'insalubrité de nombreux logements en France et a élargi son champ d'actions en travaillant sur l'habitat solidaire. Céline Cabrignac, chargée d'étude et d'opération, sera l'interlocutrice des porteurs de projets et bénéficiaires de ce programme. Elle les recevra lors de permanences pour les renseigner, organiser la visite des logements, leur proposer une étude de recevabilité de leurs dossiers, faisant état des travaux à réaliser et des montants estimatifs des aides, et permettra aussi d'envisager les montants des loyers. Ils seront ensuite déposés auprès de l'Agence nationale de l'habitat. Des conseils techniques sur des choix d'aménagement ou d'économie d'énergies grâce à des études thermiques seront aussi proposés. Il est encore difficile de préciser les montants, puisque les aides allouées dépendent de chaque dossier. On peut néanmoins fixer un ordre de grandeur : ils varient de 20 à 40 % du montant des travaux retenus, voire plus, dans le cas de propriétaires bailleurs ; et de 20 à 70 % pour des propriétaires occupants, et sous condition de ressources.

Un volet complémentaire.

Trois objectifs prioritaires ont été définis dans le cadre de cette opération : lutter contre l'habitat indigne, adapter les logements aux handicap de l'âge et de la vie pour permettre aux personnes âgées ou handicapées d'y conserver toute leur autonomie. Également lutter contre la précarité énergétique des personnes aux revenus modestes et qui se retrouvent en difficulté financière en raison de factures d'énergie trop élevées. Une situation que l'on peut résoudre en améliorant la performance énergétique, souvent l'isolation, des logements. Enfin, dans le cadre de l'OPAH un volet complémentaire aura pour objectif de mettre aux normes les systèmes d'assainissement autonomes non conformes, une opération qui sera menée en cofinancement avec l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Prolifération des plantes aquatiques

Depuis plusieurs années les plans d'eau des Landes font face à un problème persistant : la prolifération des plantes aquatiques exotiques.
Le syndicat mixte Géolandes a mis en place un nouveau protocole de lutte avec les collectivités locales landaises. Il prévoit une aide financière, calculée en fonction des m^3 collectés et de la méthode employée.
L' objectif est d'établir une veille environnementale et un entretien régulier des milieux envahis par ces espèces invasives.
Cet entretien n'est bénéfique qu'en combinant l'arrachage manuel et mécanique. Un diagnostic a été préalablement établi par le technicien rivières. La CCM a fait appel au bateau faucardeur de la communauté de communes des Grands Lacs et a signé une convention avec l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) pour l'arrachage manuel, complément essentiel du dispositif. Grâce à ces compétences fédérées, des actions bénéfiques ont déjà été mises en place tout au long de cette année avec près de 240 m^3 qui ont été arrachés. Un travail de longue haleine, à renouveler régulièrement.

Tourisme

Étude touristique,

Renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire de la communauté de communes de Mimizan.

Station balnéaire, patrimoine historique, séjour sportif ou immersion dans la nature, l'offre touristique de la CCM est vaste. Afin de garantir un séjour hors du commun et d'attirer de nouvelles populations sur le territoire notamment en arrière saison, la collectivité a décidé de missionner un bureau d'études, chargé d'établir une stratégie globale de structuration de l'offre touristique.

Pourquoi une étude ?

Une première étude touristique, réalisée il y a prés de 10 ans par le cabinet MaHoc, avait permis la mise en place d'actions qualitatives telles que le maillage des pistes cyclables ou une meilleure visibilité de la station grâce à une promotion renforcée.

Le tourisme étant une des principales activités économiques de CCM, il est aujourd'hui primordial de renouveler cette étude de terrain afin de mettre en exergue les points sensibles du territoire et de trouver une stratégie adéquate.

Equipements vieillissants, activités éclatées sur le territoire, lien inexistant entre les différentes filières touristiques (tourisme vert, familial, découverte économique…), le constat est mitigé même si des efforts considérables ont été menés ces dernières années notamment en terme d'animation.

Le cabinet Somival a été retenu. Grâce à une mission en 2 phases comprenant un diagnostic et des préconisations, la société experte dans son domaine proposera courant décembre un tableau de bord des actions à conduire pour rendre notre territoire touristique plus compétitif.

Qui s'occupe du projet ?

Dans le cadre de son étude, la société Somival organise des comités de pilotage réunissant 3 élus et 3 techniciens de l'office du tourisme et de la communauté de communes et permettant d'identifier les enjeux locaux et de présenter l'état d'avancement du dossier.

Des tables rondes seront aussi organisées afin d'élargir les témoignages aux acteurs locaux. Du côté de la société, une équipe d'experts a été mobilisée : une chef de projet, en charge de la stratégie et du marketing touristique, un spécialiste de l'organisation touristique et un professionnel de l'aménagement et de la faisabilité opérationnelle des équipements et hébergements touristiques.

Quelles actions seront menées ?

Une des premières actions du cabinet sera d'interviewer les acteurs locaux afin d'affiner son diagnostic avec des éléments empiriques. Cette phase débutera dès le mois d'octobre et permettra à Somival d'offrir un bilan touristique au plus proche des réalités du terrain. S'en suivra une phase d'analyse qui aboutira à une restitution au début du mois de novembre. Un plan d'action détaillé sera alors mis en place et découlera sur des fiches actions spécifiques à chaque secteur avec une approche spécifique et opérationnelle de la gestion des équipements. Charge ensuite à la collectivité de mettre progressivement ces projets en route.

FGL a la côte à Mimizan !

Présente depuis 25 ans à Biscarrosse, Fréquence Grands Lacs, la radio associative indépendante locale, se développe et crée aujourd'hui deux nouvelles fréquences, à Mimizan et à Dax.
Le littoral landais étant très étendu et scindé entre population nord et sud, ce projet va permettre de drainer un plus grand nombre d'auditeurs et de relier des personnes qui se croisent régulièrement sans se connaître.
La nouvelle fréquence mimizannaise offrira un meilleur confort d'écoute et fournira plus d'informations locales.

Musique

École intercommunale de musique, une rentrée rythmée !

Du solfège à l'apprentissage d'instruments en passant par de nouveaux et nombreux ateliers, l'école de musique démarre cette nouvelle année en fanfare !
Coup de projecteur sur les nouveautés.

Pour séduire chaque année de nouveaux mélomanes l'école de musique doit offrir une gamme de formation de plus en plus large. Avec déjà de nombreux instruments à son programme et des ateliers tels que la musique assistée par ordinateur ou la chorale, elle innove encore avec la création d'un atelier jazz /musique improvisée et l'ajout d'instruments comme le cor.

Des instruments pour tous les goûts

À l'image d'un Bobby Lapointe mordu d'hélicon ou un certain autre, jouant du piano debout, le choix d'un instrument ne s'explique pas et comme un coup de foudre, peut vous tomber dessus sans en connaître les raisons. Avis aux parents exaspérés se retrouvant avec un batteur plutôt qu'un flûtiste... L'école de musique a choisi cette année de faire la part belle à un nouvel instrument méconnu, le cor !
Rémi Lorin pratiquant cet instrument depuis plus de 10 ans et aujourd'hui enseignant pour l'école de musique de Mimizan nous en dévoile les caractéristiques...

« A contrario de son cousin, le cor de chasse, le cor d'harmonie est très peu connu. Pourtant il est très utilisé notamment dans les orchestres symphoniques et harmoniques» . Cet instrument également incontournable dans la musique de film ou de dessins animés, commence à être apprécié dans la région. Complexe, il nécessite une forte dextérité et une grande concentration pour manier les palettes, plus techniques que les pistons.
À Mimizan, trois enfants, de 7 à 9 ans sont déjà inscrits et, avis aux amateurs, des places sont encore disponibles. Ne nécessitant d'avoir pratiquer aucun autre instrument au préalable, le cor d'harmonie convient tout à fait aux débutants ayant déjà commencer un cursus de formation musicale.
Les cours se déroulent sur le site de Mimizan, le mardi à partir de 17h30.

+ Infos et inscriptions
Ecole intercommunale de musique
Site de Mimizan
23 bis, rue de l'Abbaye
05 58 09 08 33
Site de Pontenx-les-Forges
Maison Rundhal
05 58 07 49 18

Quand le jazz est là...

Depuis cette année, un nouvel atelier singulier s'intalle à l'école de musique. Le jazz, en version vocale ou instrumentale envahit les salles de répétition tous les samedis, à 10h30 et 13h30.
Au programme deux enseignements bien distincts.
Un premier, vocal, permettra aux novices d'apprendre les techniques de chant, les bases de la respiration, le placement de voix, puis dans un second temps, le jazz chanté et enfin les techniques d'improvisation et le scat pour les plus doués.
Un second, instrumental, aura pour but de faire découvrir à des musiciens avertis (fin de 1er cycle minimum) que le jazz utilise le même langage musical que les autres styles, dans un vocabulaire différent, venant tout droit de ses créateurs plus américains qu'italiens ou français contrairement à la formation musicale classique. Tout au long de l'année, les participants apprendront les techniques et les théories sur le jazz tout en les illustrant sur leur instrument, quel qu'il soit.
Les deux modules seront enseignés par Fabrice Fargues, musicien averti, professionnel depuis 20 ans et proposant notamment, au sein de l'école de jazz de Marciac, des cours de piano.

À la découverte de

Aureilhan, une commune naturellement authentique

Troisième ville de la communauté de communes de Mimizan avec plus de 860 habitants, Aureilhan se distingue par son caractère authentique et 100% nature.

Ici, entre Mimizan et Saint-Paul-en Born, on ne distingue furtivement que quelques bâtisses le long de la départementale 626. Effectivement, c'est ailleurs qu'il faut chercher pour trouver les trésors aureilhannais. D'un centre excentré, Aureilhan en a fait sa force, en préservant le côté authentique de ses paysages. A quelques pas de l'artère principale se cache des pépites telles que le lac classé, la réserve naturelle ou encore le château du Duc de Westminster. Et partout, la petite histoire rencontre la grande, du lac à la salle des fêtes en passant par l'église, du Moyen-âge à l'entre deux guerre.

Un lac au cœur de l'attention

Ce n'est pas un hasard, si en 1911, le Duc de Westminster alors en villégiature à Mimizan, pour chasser le sanglier, tombe amoureux du lac d'Aureilhan et décide d'y construire sa demeure. L'utilisant à sa guise pour la chasse et la pêche, il fait même réaliser un ponton sur les rives aureilhannaises

afin de rejoindre plus rapidement ses ateliers. Ce dernier, toujours en place et marqué du W de son maître fait figure emblématique du passé historique de la commune. Il s'intègre parfaitement au paysage et offre une avancée sur le lac pour observer de plus près les tonnes, constructions flottantes servant à la chasse. Juste à côté une plage aménagée et surveillée en été permet de proposer une baignade sécurisée à tous les campeurs des alentours. Et des campeurs, il y en a ! En effet avec 3 campings classés, Aureilhan est une vraie commune touristique, avec dépaysement garanti ! Les familles aiment venir s'y ressourcer et de nombreux aménagements ont été prévus pour eux. Pistes cyclables et piétonnes longeant le lac, structure de jeux pour les enfants, animations et soirées organisées par les associations locales, tout est fait pour offrir aux vacanciers un séjour bien rempli. Le lac propose également tout son lot

d'activités. Baignade surveillée, pédalos ou voiliers, zones d'ancrage à bateau… il y en a pour tous, toujours dans le respect de la nature omniprésente. Cette étendue d'eau de 340 hectares

Une journée pour les associations

Samedi 11 septembre 2010 s'est tenue à Aureilhan la première journée des associations. Au programme, découverte et rencontre avec les clubs locaux dans une ambiance conviviale. Initiation, tournois, démonstration, chacun a présenté de façon ludique son activité. Après un déjeuner en forme d'auberge espagnole, les visiteurs ont pu profiter d'une ballade en barque proposée par l'association de chasse assortie de la découverte d'une tonne et du ball trap.
L'ADARE proposait également une visite de l'église commentée par Anne Brault-Cormontagne.
La journée s'est clôturée autour d'un repas dansant dans la salle Loelia réunissant pour l'occasion, près de 150 personnes.

est d'ailleurs un site classé (Site des Etangs Nord Landais) qui bénéficie d'une attention toute particulière de la part de Communauté de communes de Mimizan (Voir page 14) et de la ville d'Aureilhan qui a fait honneur à son histoire dans sa nouvelle salle des fêtes.

Loelia, conjuguer le passé au futur

Depuis plus de 70 ans la commune d'Aureilhan rêvait d'une salle polyvalente. De nombreux plans et projets avaient été réalisés durant les différents mandats, mais faute de budget ou cause d'imprévus, n'avaient été concrétisés. Depuis octobre 2008, c'est chose faite. En effet, Madame Birochau, maire d'Aureilhan, a décidé lors de son précédent mandat de se donner les moyens de créer une salle favorisant les rencontres et les activités de ses habitants, de plus en plus nombreux. Expositions, activités sportives ou culturelles, réceptions privées… Cette salle est ouverte à tous, sous réservation, à des prix très avantageux. À l'image de la ville, cette salle est un clin d'œil à son passé, d'abord par son nom Loelia, 3ème femme du Duc de Westminster et par sa façade, recouverte de pierre de Garluche, rappelant les infrastructures du début du siècle. Mais c'est aussi un exemple de modernité. Chauffage aux granulés de bois plus respectueux de l'environnement, coins cuisine et plonge aménagés, décoration bois et rouge laqué, bar donnant sur la salle et sur l'entrée… Tout a été pensé pour offrir un lieu accueillant et de haute qualité. Même les tables et les chaises sont au couleur de l'intérieur. Et petit à petit la mairie souhaite améliorer encore cette prestation, en aménageant les loges, en posant un rideau de scène ou encore en achetant du matériel supplémentaire. Pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes, ce nouveau lieu aureilhannais est très prisé. Il convient donc de réserver à l'avance, en contactant Steeve Matte, à la mairie.

Si cette salle est prise, vous pourrez toujours demander les disponibilités de la Bergerie. Plus petite, elle n'en est pas moins accueillante, dans un décor plus rural. Vraie bergerie, elle fut cédée par un Aureilhannais et déplacée jusqu'aux berges du lac. Aujourd'hui c'est une vraie « place des fêtes » qui l'entoure puisque un bar et une pergola en bois y ont été installés, rejoint dans les prochains mois par une structure similaire.
Proche de l'église traditionnelle et de la fontaine Sainte Ruffine, réputée pour ces vertues médicinales, ce lieu bordé du lac et entouré de verdure offre un cadre exceptionnel pour organiser de petites réceptions.

Une surprise historique

En face de la bergerie se trouve l'église d'Aureilhan. Datant de l'époque médiévale, cette construction romane, fut, au fil des siècles agrémentée de nouveaux éléments tels qu'un clocher porche. Régulièrement rénovée, des couches de plâtres, briques et autres peintures sont venus recouvrir les murs anciens. Mais aujourd'hui une découverte pourrait bien redonner de la splendeur à l'édifice. En effet, lors de récents travaux, l'Association Des Aureilhannais pour la Restauration de l'Église (ADARE) a découvert des décors anciens datant pour certains du 17ème siècle. Plusieurs sondages ont alors été réalisés et il apparaît que l'église est truffée d'art de différentes époques.
Mais ce n'est pas la première trace historique trouvée à Aureilhan, puisque déjà une motte féodale et des objets médiévaux avaient été trouvés dans la forêt communale. (Avoir plus d'infos si possible par Mme Birochau…)

Une nature préservée

Quand la nature est aussi généreuse mieux vaut la préserver. C'est le parti pris de nombreuses associations locales qui s'engagent dans des démarches de protection de l'environnement.

Dès 1992, l'ACCA (association de chasse communale agrée) crée avec le concours de la Fédération Départementale des Chasseurs une réserve naturelle visant à protéger et à favoriser l'expansion naturelles des espèces végétales et animales locales. Pour faire du site choisi un havre de paix pour la faune et la flore de nombreux travaux ont été réalisés : abattage et gyrobroyage, création de seuils de retenue d'eau pour la régulation du niveau d'eau sur les prairies et aménagements de fossés et clôtures pour délimiter la zone…
Ce n'est qu'ensuite que des espèces animales ont été intégrées à la réserve. Grâce aux huit poneys landais et

deux bœufs fournis par Monsieur Sagos, éleveur, la zone est aujourd'hui entretenue par le bétail (action mécanique légère en complément) et de nouvelles espèces ont fait leur réapparition telles que le héron garde-bœuf.
La régulation de l'eau permet de retrouver un marnage naturel sur les prairies, bousculées par le réchauffement climatique et ainsi de permettre à des espèces en voie de disparition de se développer dans un milieu naturel. Ainsi, le trèfle d'eau, le vison d'Europe, la loutre, l'osmonde royale, la cistude d'Europe ou encore la bécassine des marées repeuplent peu à peu cet écosystème fragile, parmi d'autres espèces toutes aussi sensibles.
Dans ce cadre, l'association locale de pêche, l'AAPPMA participe aussi à cette démarche sur le lac d'Aureilhan en favorisant la reproduction de certaines espèces comme le sandre, le black-bass ou le brochet. De nombreux travaux ont été entrepris tels que la création de 18 frayères en brandes, immergées pour support de pontes sur plusieurs secteur du lac ou la pose de 120 éléments en béton creux, répartis sur 5 secteurs permettant d'offrir des caches et habitats aux poissons.
Tous ces travaux ont été effectués par les bénévoles de l'association en partenariat avec la Fédération de pêche et les plongeurs de l'Adremca.

La préservation des espaces naturels réclame un investissement quotidien et les Aureilhannais l'ont bien compris. Des bâtiments aux zones humides, chaque acteur local prend en considération son environnement pour sauvegarder les paysages qui font du village un lieu authentique.

Abonnez-vous !

MUSIQUE

CHANSON

MAGIE

DANSE

THÉÂTRE

JEUNE PUBLIC

EN RESIDENCE

votre fauteuil préféré

le parnasse
saison culturelle
2010/2011

théâtre municipal de mimizan
abonnements & réservations 05 58 09 93 33

création mairie de Mimizan / www.pardicreation.fr / photos : M. Bourrel, J.-P. Lalo, istockphoto